



PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques
- DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSEE : Mme COMBEAU Anne-Marie

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 25 ET 26.05.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50854.2 PERIGUEUX FOOT - GRIGNOLS VILLAMBLARD

N°50855.2 RAZAC - PERIGORD VERT

Poule B N°50922.2 NOTRE DAME DE SANILHAC - BERGERAC LA CATTE 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54432.1 LA FORCE - NONTRON ST PARDOUX

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°51119.2 E. LALINDE CALES

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53515.2 ST GENIES ARCHIGNAC 2

Poule E N°53573.2 VANXAINS

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 100 € (forfait dans les 3 dernières journées).

DEPARTEMENTAL 1

N°50085.2 BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51185.2 RAZAC 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53490.2 E. SARRAZAC CORGNAC ST JEAN 3

Poule E N°53574.2 COURS DE PILE 2

Poule F N°53602.2 TSMB 2

PROMOTION Poule G N°53627.2 PERIGUEUX FOOT 3

FEMININES A 8 INTERDISTRICT 24/47

N°54368.1 COURSAC Entente



FORFAIT GENERAL

L'équipe de ST LEON S/VEZERE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION POULE H est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 100 €.

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51187.2 ST PAUL LIZONNE - ST GERMAIN CHANTERAC

1 joueur du club de ST GERMAIN CHANTERAC a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 26/05/2019 alors qu'il était suspendu. La commission décide match perdu par pénalité à l'équipe de ST GERMAIN CHANTERAC et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

OBLIGATION DES CLUBS DANS LE DOMAINE DES EQUIPES

En application de l'article III du Titre IV des Règlements Particuliers du District, les équipes ci-dessous ne répondent pas aux obligations (pas d'équipe réserve ayant terminé le championnat) et se verront ainsi pénaliser de 2 points au classement.

DEPARTEMENTAL 3 Poule A SORGES MAYOTTE

DEPARTEMENTAL 3 Poule B BELVES

DEPARTEMENTAL 3 Poule B HAUTEFORT

DEPARTEMENTAL 3 Poule B LAMPONAISE CARSACOISE

DEPARTEMENTAL 3 Poule B PERIGORD NOIR

DEPARTEMENTAL 3 Poule D BOSSET